



## ARRETE N° 2024 - 710

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

### Travaux d'Entretien et de Nettoyage

Aire des Camping-cars

Ville de Honfleur

Du Lundi 6 Janvier 2025

Au Jeudi 9 Janvier 2025

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

**VU** l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

**VU** la demande des Services Techniques de la Ville de Honfleur, afin, dans le cadre de travaux d'entretien et de nettoyage, de procéder à la fermeture de l'Aire des Camping-cars, du Lundi 6 Janvier 2025, 8h00, au Jeudi 9 Janvier 2025, 12h00,

### ARRETONS :

**ARTICLE 1** : Les Services Techniques de la Ville de Honfleur sont autorisés, dans le cadre de travaux d'entretien et de nettoyage, à procéder à la fermeture de l'AIRE DE CAMPING-CARS, du LUNDI 6 JANVIER 2025, 8H00, au JEUDI 9 JANVIER 2025, 12H00.

**ARTICLE 2** : La circulation et le stationnement seront interdits aux dates et horaires cités dans l'Article 1.

**ARTICLE 3** : Des barrières et panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, seront mis en place par les Services Techniques de la Ville de Honfleur.

**ARTICLE 4** : Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours et à la Police Municipale et à la CCPHB chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 3 Décembre 2024

Pour le MAIRE et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

